

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 7 mars 2023, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 28 février 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **14** - votants **19**

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - GARCIN Aurélien - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBERT IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : /

Pouvoirs de :
ARMANDIE Jean-Pierre à CHIAPPONI Marina
CERBINO-BARBEROUX Sylvie à PORTEVIN Christine
COURT Sylvie à FEUILLASSIER Stéphanie
DEJY Guillaume à DU PONTAVICE Quentin
FEUTRIER Lucie à BERARD Maxime

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

**OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES
ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS**

N°20230307-06

Rapporteur : Mme le Maire

Annexe : Charte de l'Association Nationale des Villes et territoires Accueillants (ANVITA)

Synthèse et exposé des motifs

Il est rappelé que la commune de Guillestre a eu l'occasion à plusieurs reprises d'affirmer son caractère de ville ouverte sur l'Europe et le monde et son choix d'être une commune d'accueil pour les personnes cherchant à y trouver refuge.

C'est en cela qu'elle accueille dans le bâtiment de l'Auberge de Jeunesse l'Abri Janvier, annexe des Refuges Solidaires de Briançon.

Dans ce contexte marqué par une crise migratoire, Mme le Maire souhaite aujourd'hui réaffirmer les valeurs d'hospitalité et de solidarité de Guillestre en adhérant à l'Association Nationale des Villes et territoires Accueillants (ANVITA) et en adoptant sa charte.

L'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA), créée en 2018 représente en janvier 2023 un réseau national regroupant 75 collectivités territoriales et groupements à différentes échelles (locales, intercommunales, départementales et régionales) ainsi que 47 personnes élues à titre individuel qui tous et toutes, partagent les valeurs de solidarité et d'inclusion en défendant l'accueil inconditionnel sur leur territoire.

Il est à noter que Guillestre serait la 2^{ème} commune des Hautes-Alpes après Puy Saint André à y adhérer.

Madame le maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la volonté de la commune de Guillestre d'être en lien avec un réseau permettant de se réunir sur les mêmes enjeux, de partager les pratiques, d'être en lien avec une multitude d'acteurs des migrations et agir collectivement en démontrant que des solutions dignes sont possibles et adaptées à chaque situation locale ;

VU la charte annexée à la présente ;

VU l'avis du bureau municipal en date du 27 février 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les termes de la charte annexée à la présente ;
- **DECIDE** de l'adhésion de la commune de Guillestre à l'ANVITA ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, à signer la charte de l'association et tous documents y afférents ;
- **VALIDE** le versement de la cotisation annuelle de 50 € au titre de l'année 2023 ;
- **DESIGNE** Isabelle Hauber Imbert élu référent pour le suivi de l'adhésion.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 7 mars 2023,
Le Maire, Christine PORTEVIN

